



**Direction de la
Construction**

**Date et heure limites de
réception des offres**

**28 octobre 2016 à
12 Heures**

**Ville de Nîmes
Direction de la Commande Publique
Service des Appels d'Offres
Colisée 2
1 rue du Colisée
1er étage
30947 Nîmes Cedex 9
Tél: 04 34 03 57 00
Fax : 04 34 03 57 01**

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, CONSTRUCTION EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DUREE - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	4
3.1 - MAITRISE D'OEUVRE	4
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	4
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	4
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	4
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES	5
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
5.2 -VARIANTES	5
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	6
ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente procédure concurrentielle avec négociation concerne : **Marché global de performance pour la conception, construction exploitation d'une patinoire**

Marché global de performance pour la construction d'une patinoire en recourant au sein d'un même marché à des missions de conception, de réalisation et d'exploitation technique dans le but d'atteindre des performances spécifiques, telles la qualité de la glace, l'énergie, l'hygrométrie, les conditions acoustiques. La ville de Nîmes recherche une solution optimisée en coûts et délais, sans négliger pour autant la qualité tant architecturale que technique ou relative au confort. Marché unique ordinaire d'une durée globale de 39 mois de mars 2017 à juin 2020.

La Ville de Nîmes recherche une solution optimisée en couts et délais sans négliger pour autant la qualité tant architecturale que technique ou relative au confort. Ainsi le cout d'investissement ne pourra dépasser 3,5 M d'euros HT et les délais sont de 7 mois pour la phase chantier avec une fin de travaux pour fin 2017 et 2,5 ans pour la phase exploitation technique. La patinoire sera classée, au plus, au niveau national suivant les recommandations des Fédérations des Sports de Glace et de Hockey et l'arrêté du 3 novembre 2015 s'appliquera. Elle comprendra, notamment, une piste de 56*26m, des vestiaires, des locaux pour arbitres et antidopage, des espaces de location et d'entretien des patins et des bureaux pour la gestion. Le site retenu est Marcel Rouvière, à l'emplacement de l'ancienne patinoire.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure concurrentielle avec négociation, est soumise aux dispositions des articles 25-I.2° et 71 à 73 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure est limitée aux seuls candidats déclarés recevables à l'issue de l'appel à candidatures.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Travaux de construction de patinoires. (452122118)	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

Les délais d'exécution du marché sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement assuré par le budget principal de la Ville de Nîmes section investissement, pour partie sous forme d'autofinancement, pour partie par emprunt et subventions de Nîmes métropole, de l'ANRU et de l'Europe (FEDER)

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par le titulaire

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Assuré par le titulaire

3.3 - Contrôle technique

En cours de consultation (missions SEI, LP, HAND, PH)

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

En cours de consultation (niveau 2)

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- Le programme et ses annexes
- La décomposition du prix global et forfaitaire
- Le cadre d'engagement sur les performances

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-securises.fr>.

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier et à vérifier la validité de l'adresse mail qu'ils ont indiquée sur la plateforme, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 : Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Première offre : niveau APS

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter et dater par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- La décomposition du prix global forfaitaire à compléter
- Un APS dont le contenu attendu est détaillé dans la pièce « contenu technique des offres »
- Le cadre d'engagement sur les performances à compléter
- le bordereau des matériaux (cadre à compléter)

Seconde offre : niveau APD

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter et dater par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- La décomposition du prix global forfaitaire à compléter
- Un APD dont le contenu attendu est détaillé dans la pièce « contenu technique des offres »
- Le cadre d'engagement sur les performances à compléter
- le bordereau des matériaux (cadre à compléter)

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 – Rémunération des offres

Chaque candidat admis à concourir ayant à produire une étude recevra une prime de 40 000 euros TTC attribuée sur décision du pouvoir adjudicateur. Cette prime pourra être diminuée en partie ou en totalité dans le cas où les prestations seraient jugées insuffisantes ou non conformes au règlement de consultation.

5-2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

5.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
engagement sur les performances proposées : Niveau de performance proposé sur chaque type de performance - Fiabilité des engagements proposés (niveau de pénalités acceptées) - Pertinence de la méthode de vérification des engagements	35%
qualité de la construction : qualité esthétique (identification à un équipement sportif) - optimisation de la maintenance (durabilité, pérennité, maintenabilité des matériaux et systèmes) - qualité environnementale (qualité environnementale du projet) - qualité fonctionnelle (facilité d'utilisation, organisation des espaces)	20%
méthodologie de réalisation : coordination des phases de conception, construction, exploitation technique - fiabilité du planning proposé	10%
Coût global (prix conception, travaux, exploitation pour la durée du marché)	35%

Ces critères seront analysés comme suit

Engagement sur les performances proposées

	Niveau de performance	Fiabilité de l'engagement	Pertinence de la méthode de vérification	Pondération
Disponibilité de la patinoire	Noté sur 10 pondéré à 60%	Noté sur 10 pondéré à 10%	Noté sur 10 pondéré à 30%	10%
Consommation en gaz	Noté sur 10 pondéré à 60%	Noté sur 10 pondéré à 10%	Noté sur 10 pondéré à 30%	10%
Consommation électriques	Noté sur 10 pondéré à 60%	Noté sur 10 pondéré à 10%	Noté sur 10 pondéré à 30%	15%

Les sous critères niveau de performance et fiabilité de l'engagement (c'est-à-dire montant de pénalité proposé au-delà de la base fixée dans le CCAP) seront analysés de façon mathématique, l'offre la meilleure obtenant la note de 10

Le sous critère pertinence de la méthode de vérification sera analysé selon la grille suivante

- Note de 2 : méthode peu détaillée et très peu pertinente
- Note de 4 : méthode peu pertinente
- Note de 6 : méthode peu détaillée, mais adaptée
- Note de 8 : méthode pertinente mais manquant de précision
- Note de 10 : méthode très pertinente et très précise

Qualité de la construction (20%)

Qualité esthétique notée sur 10, pondérée à 30%
Qualité de la maintenance notée sur 10 pondérée à 25%
Qualité environnementale notée sur 10 pondérée à 15%
Qualité fonctionnelle notée sur 10 pondérée à 30%

Chacun des sous critères sera analysée avec la grille suivante

Note de 2 : qualité peu détaillée et très peu adaptée
Note de 4 : qualité peu adaptée
Note de 6 : qualité adaptée mais peu détaillée
Note de 8 : qualité intéressante, mais manquant de détail
Note de 10 : qualité très intéressante et très détaillée

Méthodologie de réalisation (10%)

Coordination des phases notée sur 10 pondérée à 40%
Fiabilité du planning noté sur 10 pondérée à 60%

Avec la grille suivante d'appréciation

Note de 2 : méthodologie peu détaillée et peu adaptée
Note de 4 : méthodologie peu adaptée
Note de 6 : méthodologie adaptée mais peu détaillée
Note de 8 : méthodologie intéressante, mais manque de détail
Note de 10 : méthodologie très intéressante et très détaillée

Le critère du cout global est analysé suivant une règle de 3, la meilleure offre obtenant 10. Il est noté sur 10 et pondéré à 35%

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute première offre incomplète, suspecte d'être anormalement basse, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Après négociation, la seconde offre ne pourra être régularisée.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier



Pour les remises d'offres par voie papier : le candidat devra fournir les pièces constituant l'offre sur support papier (1 exemplaire original de la totalité du dossier), ainsi que sur support numérique physique (CD ou clé USB) (2 exemplaires de la totalité des documents transmis au format papier).

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Marché global de performance pour la conception, construction exploitation d'une patinoire

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé avec tampon de la Direction de la Commande publique ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Ville de Nîmes
Direction de la Commande Publique
Colisée 2 - 1er étage
1 rue du Colisée
30947 Nîmes Cedex 9**

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Les candidats faisant appel à un prestataire privé pour transmettre leur pli, doivent faire preuve de diligence et s'assurer que leur pli est livré dans les conditions indiquées ci-dessus (remise d'un récépissé avec tampon de la Direction de la Commande publique, aux heures d'ouverture).

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

7.2 – Transmission électronique

Le choix du mode de transmission étant irréversible et l'intégralité des candidats ayant remis leur candidature sous format papier, ces derniers ne pourront pas transmettre leur offre par voie électronique.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

**Ville de Nîmes
Direction de la Commande Publique
Colisée 2 - 1er étage
1 rue du Colisée
30947 Nîmes Cedex 9
Tel : 04 34 03 57 00
Fax : 04 34 03 57 01
Courriel : commande-publique@ville-nimes.fr
(Horaires d'Ouverture : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00)**

Renseignement(s) technique(s) :

**Ville de Nîmes
Direction de la Commande Publique
Colisée 2 - 1er étage
1 rue du Colisée
30947 Nîmes Cedex 9
Tel : 04 34 03 57 00
Fax : 04 34 03 57 01
Courriel : commande-publique@ville-nimes.fr
(Horaires d'Ouverture : 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00)**

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.